

Gros rebuts et dépôts sauvages



© Dominic Gendron / www.dominicgendron.com

700 000

- Le nombre de véhicules envoyés annuellement à la casse au Canada
- La quantité de ferraille, en tonnes, récupérée des véhicules retirés

Qu'arrivaient-ils aux charrettes, carrioles, charrues, semoirs et à toute la panoplie d'instruments agricoles lorsqu'ils n'étaient plus en état de servir ? Bien souvent, ces gros rebuts étaient tout simplement abandonnés au bout d'un champ ou dans un boisé.

Cette vieille habitude a été conservée à la suite de l'avènement de l'automobile, d'autant plus qu'il n'y avait pas vraiment d'endroit pour se débarrasser des vieux véhicules de manière plus logique. Le développement des villes et l'accroissement du nombre de véhicules ont par la suite suscité l'aménagement de « cimetières d'autos ». Les pièces réutilisables étaient retirées, puis les carcasses simplement entassées dans un champ ou un terrain vague vite contaminé à cause des produits pétroliers s'échappant des véhicules abandonnés.

Récupération et recyclage

Aujourd'hui, la gestion des véhicules retirés de la route est beaucoup plus écologique. Une fois déchargées de tout ce qui peut être réutilisé, les carcasses sont acheminées dans des centres spécialisés où elles sont démantelées. Pas moins de 75 % des matériaux sont récupérés, ce qui représente 700 000 tonnes de ferraille recyclée par année au Canada.

Le défi est maintenant de récupérer le reste du démantèlement. Environ 200 000 tonnes de « résidus pelucheux » (matières plastiques, textiles, mousse, caoutchouc et verre) continuent de prendre le chemin du dépot à chaque année. Les recherches se poursuivent pour trouver de nouvelles façons de récupérer et de recycler ces matériaux.

Les pneus usés, qui s'entassaient autrefois par millions dans des dépotoirs dangereux, sont aussi recyclés, tout comme environ 90 % des batteries d'accumulateurs au plomb usagées, ce qui permet de récupérer des produits extrêmement toxiques pour l'environnement.

Temps de décomposition

- Papier : 2 à 4 semaines
- Pelure d'orange : 3 à 14 mois
- Mégot de cigarette : jusqu'à 12 ans
- Boîte de conserve (acier inox.) : 200 à 500 ans
- Plastique : plus de 450 ans
- Pneu ou pot de verre : plus de 1000 ans

Source : Recyc-Québec



© Dominic Gendron / www.dominicgendron.com